Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SHERASONIC
- · Code du produit:

702100 702101

- · UFI: 6820-A0QW-A009-1E18
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Détergent d'ultrason
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH Espohlstraße 53 D-49448 Lemförde GERMANY sdb@shera.de

- + 49 (0) 54 43 9933 0
- · Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger:



GHS05

- · Mention d'avertissement: Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

2-aminoéthanol

Sodium C14-C17 Alkyl sec Sulfonate

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

(suite de la page 1)

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| · Composants dangereux: | | |
|---|---|----------|
| CAS: 160875-66-1 | tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha(2-propylheptyl)omegahydroxy- Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 | ≥3-≤10% |
| CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8 Reg.nr.: 01-2119486455-28 | 2-aminoéthanol Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: $C \ge 5$ % | ≥1-<5% |
| CAS: 97489-15-1 Numéro CE: 307-055-2 Reg.nr.: 01-2119489924-20 | Sodium C14-C17 Alkyl sec Sulfonate Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 | ≥1-<2,5% |

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver au savon et à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx).

Monoxyde de carbone (CO).

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

(suite de la page 2)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: Aucune information disponible.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-43-5 2-aminoéthanol

VLEP (France) Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm

Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm risque de pénétration percutanée

VL (Belgique) Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm

Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm

D٠

IOELV (EU) Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm

Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm

Peau

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

(suite de la page 3)

· Matériau des gants:

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Jaunâtre

• Odeur: Faible, caractéristique

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

 \cdot Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair:
 Température de décomposition:

Non déterminé.
Non applicable.
Non déterminé.

pH à 20 °C

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative:
 Densité de vapeur:
 1,016 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· **VOC (CE):** 0,00 %

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

| | | (suite de la page 4) |
|--|----------------|----------------------|
| · Changement d'état: | | |
| · Vitesse d'évaporation: | Non déterminé. | |
| · Informations concernant les classes de da physique | nger | |
| Substances et mélanges explosibles | Néant. | |
| Gaz inflammables | Néant. | |
| · Aérosols | Néant. | |
| · Gaz comburants | Néant. | |
| · Gaz sous pression | Néant. | |
| Liquides inflammables | Néant. | |
| Matières solides inflammables | Néant. | |
| · Substances et mélanges autoréactifs | Néant. | |
| Liquides pyrophoriques | Néant. | |
| Matières solides pyrophoriques | Néant. | |
| Matières et mélanges auto-échauffants | Néant. | |
| · Substances et mélanges qui dégagent des g | jaz | |
| inflammables au contact de l'eau | Néant. | |
| · Liquides comburants | Néant. | |
| Matières solides comburantes | Néant. | |
| · Peroxydes organiques | Néant. | |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les | | |
| métaux | Néant. | |
| · Explosibles désensibilisés | Néant. | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles Intense réaction exothermique avec les acides.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

160875-66-1 tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

Oral LD50 500-2.000 mg/kg (Rat)

141-43-5 2-aminoéthanol

Oral LD50 2.050 mg/kg (Rat)
Dermique LD50 1.000 mg/kg (Lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

(suite de la page 5)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

160875-66-1 tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

EC50/48 h | 10-100 mg/l (Puce d'eau)

EC50/72 h 10-100 mg/l (Algue)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

· Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

(suite de la page 6)

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
|--|-----------------|
| ADR, ADN, IMDG, IATA | Néant. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON | IU |
| ADR, IMDG, IATA | Néant. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| Classe | Néant. |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR, IMDG, IATA | Néant. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| Marine Pollutant: | Non. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par | |
| l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformémen | t |
| aux instruments de l'OMI | Non applicable. |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2025

Nom du produit: SHERASONIC

(suite de la page 7)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.
- · Date de la version précédente: 25.01.2021
- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR